

#Actu : Virginie Lockwood devient associée chez Valoren

14 DÉCEMBRE 2021



D'abord inscrite au barreau de Versailles, Virginie Lockwood a exercé pendant près de 9 ans au sein du cabinet Hadengue et Associés auprès de Hubert de Fremont, dans le département droit social, particulièrement en conseils et contentieux des entreprises en difficulté, mais également de l'AGS. Désormais Avocate au Barreau de Paris, c'est au sein du cabinet **Valoren** qu'elle choisit de s'associer auprès de **Virginie Verfaillie-Tanguy et Christine Le Breton** afin d'assurer la pratique du volet social et restructuring.

Forte d'une expérience de plus de 10 ans en restructuration sociale d'entreprises, Virginie Lockwood vient d'être promue associée au sein du cabinet Valoren, qu'elle avait rejoint dès sa création en 2020 en tant que Counsel en charge du département droit social, afin d'intervenir sur des problématiques liées au droit social, tant en conseil qu'en contentieux. Au quotidien, elle intervient aux côtés des entreprises et des organes de la procédure collective sur toutes les problématiques relatives au droit social. Elle est spécialisée aussi bien en social restructuring qu'en droit social en général.

Selon l'avocate, le social dans son aspect restructuring est toujours une intervention dans l'urgence, « *nous sommes les pompiers des salariés d'une entreprise en difficulté* » confie-t-elle. Ce sont souvent des dossiers importants en termes de volume, et denses, format lié à la procédure collective explique-t-elle. Dernièrement, Virginie Lockwood est intervenue sur des dossiers de taille, tels que la liquidation de Mediapro France, mais également sur le dossier du groupe la Halle. Pour ce faire, elle travaille main dans la main avec Camille Moïse, avocate au sein de Valoren, qui intervient également en droit social des entreprises en difficulté.

Valoren est un cabinet à taille humaine, qui traite des dossiers de restructuring, de M&A et de social Restructuring, avec une clientèle liée au domaine de restructuring. « *Nous sommes proches des clients, ce que permet la taille du cabinet* » souligne-t-elle. Sa perception du marché, c'est qu'il y a en ce moment beaucoup de procédures confidentielles qui sont ouvertes, et moins de procédures judiciaires, « *les tribunaux de commerce sont un peu désertés* ».

Dans cette dynamique, le but de Virginie Lockwood est de continuer à développer ce volet des procédures collectives avec des enjeux d'actualité précis : la garantie de l'AGS en procédure collective avec des réformes qui devraient voir le jour pour maintenir la pérennité de l'emploi dans une entreprise qui va mal. L'équipe sociale apporte ainsi conseils et assistance aux entreprises ainsi qu'aux organes de la procédure collective, pour gérer leurs problématiques sociales quotidiennes, les restructurations et les contentieux prud'homaux.

Par Lucile Guillerault